Réunion des Ministres tenue à Poitiers le 6 juin I940

à I8 heures.

Présents: MM. Janson, Soudan, Matagne, d'Aspremont-Lynden, Vanderpoorten.

h. 51

Le secrétariat est assuré par M. Levy-Morelle, Chef du Cabinet de M. Janson.

M. d'ASPREMONT-LYNDEN, Ministre de l'Agriculture, communique aux Ministres les nouvelles de source allemande captées par l'I.N.R.

M. JANSON, Ministre de la Justice, donne lecture de la lettre que, d'accord avec le Premier Ministre, il a adressée ce jour aux Présidents des deux Chambres. M. Janson a également vu M. Gillon, Président du Sénat.

Il expose les desiderata des parlementaires, tels qu'ils lui ont été résumés dans les divers entretiens qu'il a eus ces temps-ci.

Ces desiderata se rapportent, notamment, à l'application des règles sur l'exterritorialité, à l'envoi des missions au Vatican, en Espagne, aux Etats-Unis, au courrier du soldat, au ravitaillement des miliciens dans les camps, à leur soutien moral, à la création de journaux belges, à la question de la Régence, à la franchise postale, à la majoration de l'indemnité parlementaire, à l'oeuvre des colis des prisonniers, à la propagande en territoire occupé, etc.

M. VANDERPOORTEN expose sa thèse sur la censure belge et les efforts qu'il déploie pour la faire consacrer.

M. JANSON, Ministre de la Justice, souligne la nécessité de documenter par la Radio et la presse l'opinion publique sur les activités du gouvernement belge.

M. MATAGNE, insiste sur la solidarité ministérielle en présence de certaines attaques de presse ou de couloirs.

M. JANSON, Ministre de la Justice, fait part d'une visite du Conseiller de l'Ambassade de France au sujet de l'établissement d'une mission militaire franco-belge à Paris pour la réorganisation de l'armée belge.

M. VANDERPOORTEN, Ministre de l'Intérieur, demande que la question des policiers communaux mis à la disposition des autorités préfectorales françaises soit soumise à un prochain Conseil.

Il signale que les policiers ne sont payés ni par les autorités belges, ni par les françaises.